

## **CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 08 NOVEMBRE 2017**

### **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 08 Novembre 2017 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,  
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, M.  
LAVIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER  
Adjoints au Maire,  
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI, FOURNEL,  
Mmes COLIN, GUET, DEDENON, BONNARD, MM. LECLOU, PATRIGEON,  
BOUQUET, RAISONNIER, Mme PEYRIDIEU, M. ROLLION, Mme  
CALMETTES, MM. GABORET, LOUIS  
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme CARRIAU pouvoir à Mme DEDENON  
Mme SIMON pouvoir à M. LECLOU  
Mme DELPHINE pouvoir à Mme PEYRIDIEU  
Mme CHOBERT  
M. MARCHETTI

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

**I**     **LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/09/2017**  
est approuvé à l'Unanimité.

### **II**     **FINANCES**

1°)     Rapport et débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Règlement intérieur du Conseil Municipal, un débat s'est déroulé au vu du Rapport sur les orientations budgétaires 2018.

Monsieur HAGHEBAERT, Adjoint aux Finances, présente les grandes orientations du budget 2018 qui sera marqué par :

- le non recours à l'emprunt,
- le maintien du taux des taxes locales, à savoir : 20,50 % pour la taxe d'habitation; 30,34% pour la taxe sur le foncier bâti et 73,72 % pour la taxe sur le foncier non bâti,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une section d'investissement comprenant notamment des travaux neufs de voirie, de défense incendie et d'éclairage public, ainsi que la poursuite des opérations commencées ou programmées : la réhabilitation de l'Eglise de Saint-Firmin, la réhabilitation et l'extension de la Mairie, l'aménagement de la Maison Mory, la réhabilitation du site du Clos-Vinot élémentaire, le restaurant scolaire de Viroy ...

A l'Unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018.

2°) Répartition des charges des équipements sportifs du Collège R. Schuman au titre de l'exercice 2016 : il est décidé de ne pas procéder au recouvrement, auprès des Communes de résidence des élèves fréquentant le Collège, des dépenses d'équipement des installations sportives mises à disposition, en raison de la modicité des participations (le total des créances représentant un montant de 54,31 € réparti sur 46 Communes)  
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Sur proposition de la Comptable publique, est approuvée l'admission en non valeur de produits irrécouvrables, concernant les exercices 2011 à 2016, pour un montant total de 5.249,55 €  
(Adopté à l'Unanimité)

### III ACTIVITES ET SERVICES MUNICIPAUX

Résumés ci-dessous, les quotients et les tarifs des activités et services municipaux sont approuvés à l'UNANIMITE et peuvent être consultés, dans leur intégralité, en Mairie.

#### 1°) Secteur de l'Education / Enfance - Quotients familiaux et tarifs 2018

##### Quotients familiaux

Les 6 tranches de revenus formant les quotients familiaux (lesquels servent à moduler les tarifs de certaines activités en fonction du niveau de revenus des familles) sont maintenues pour 2018 et appliquées aux tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs extrascolaires durant les vacances.

##### **Activités soumises au quotient familial :**

##### Restauration scolaire

Maintien de l'ensemble des tarifs pour l'année 2018 et instauration d'un tarif au quotient pour les familles extérieures comme suit :

<b>HORS COMMUNE</b>						
<b>TRANCHES</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Tarifs 2018</b>	<b>4,55</b>	<b>5,25</b>	<b>5,95</b>	<b>6,65</b>	<b>7,35</b>	<b>7,95</b>

<b>HORS COMMUNE – Enfants allergiques fournissant leur panier repas</b>						
<b>TRANCHES</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Tarifs 2018</b>	<b>3,20</b>	<b>3,70</b>	<b>4,20</b>	<b>4,70</b>	<b>5,20</b>	<b>5,60</b>

##### Accueils périscolaires matin / soir et mercredi après-midi et Accueils de loisirs extrascolaires

Maintien de l'ensemble des tarifs pour l'année 2018.

### Accueil de loisirs du mercredi matin

Dans le cadre du retour possible aux 4 jours par semaine d'enseignement scolaire à la rentrée de septembre 2018, il est décidé de fixer dès maintenant les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi matin avec repas comme suit :

Tarifs 2018 du mercredi matin En euros / jour

<b>Tranches de quotient</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Aillois</b>	1,80	3,50	5,20	6,90	8,60	10,20
<b>Aillois Enfants allergiques – Repas fourni par la famille</b>	1,30	2,45	3,65	4,85	6,05	7,15
<b>Hors Commune</b>	10,20	11,25	12,30	13,35	14,40	15,35
<b>Hors Commune Enfants allergiques – Repas fourni par la famille</b>	7,15	7,90	8,60	9,35	10,10	10,75

### **Activités non soumises au quotient familial :**

#### Transports scolaires

Reconduction, pour 2018, du tarif d'inscription annuel aux transports scolaires de 20 € par enfant.

#### Etudes surveillées

Reconduction des tarifs pour 2018 : 3,05 € pour une séance et 5,05 € pour deux séances par semaine.

#### Classes à thèmes proposées aux élèves en élémentaire

Le montant de la participation demandée aux familles est porté, pour 2018, à 37,15 € par semaine (transport et repas compris) et à 28,35 € par semaine pour les enfants allergiques fournissant leurs repas (soit environ + 0,5 %)

#### Restauration municipale adulte

Maintien de l'ensemble des tarifs pour l'année 2018.

## **2°) Secteur culturel : tarifs 2018**

#### Ecoles municipales de musique et d'art

- augmentation des tarifs, pour 2018, d'environ 0,5 %,
- et maintien de la dégressivité des tarifs pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant la même école de pratique artistique.

#### Ecole d'art

- ateliers « modèle vivant » pour adolescents et adultes : augmentation des tarifs d'environ 0,5 % pour 2018, soit, pour un atelier d'une durée de 3 heures : 13,05 € pour les élèves de l'école d'art et 14,65 € pour les extérieurs

Bourse aux livres et disques d'occasion

Il est décidé pour les années 2018 et 2019 :

- de fixer les tarifs des emplacements comme suit : 4,10 € pour les exposants vendant moins de 200 documents et 8,20 € pour les exposants vendant plus de 200 documents,
- de renouveler la gratuité pour les enfants qui vendent uniquement des documents jeunesse.

**3°) Secteur Jumelages – Tarifs 2018**Cours de conversation

Augmentation d'environ 0,5 % des tarifs des cours de conversation (espagnol, italien) pour 2018, soit des participations trimestrielles fixées comme suit :

- cours d'1h : 18,30 € pour les Amillois et 22,75 € pour les hors Commune,
- cours d'1h15 : 22,75 € pour les Amillois et 28,55 € pour les hors Commune.

Participations aux frais de transport

Les participations aux frais de transport pour les échanges organisés dans le cadre des jumelages sont augmentés d'environ 0,5 % pour 2018, soit :

- 35,90 € pour un déplacement en car,
- 57,10 € pour un déplacement en train,
- 113,90 € pour un déplacement en avion, étant précisé que dans le cas où le coût du voyage (incluant le prix du billet, des taxes et des dépenses occasionnées pour rejoindre l'aéroport) serait inférieur à 113,90 €, la participation demandée serait plafonnée à ce coût.

**4°) Secteur sportif**Tarifs de la piscine municipale

augmentation de la plupart des tarifs de la piscine municipale et de ses activités d'environ 0,5 % pour l'année 2018, mais maintien des tarifs pour les enfants et les étudiants, ainsi que pour les comités d'entreprises.

**5°) Cimetières communaux - Tarifs 2018**

Augmentation des tarifs des concessions et taxes funéraires d'environ 0,5 %.

**6°) Concours Maisons fleuries, Eco-Jardin et illuminations de Noël**

- reconduction pour 2018 et les années suivantes (sauf délibération modificative) du montant des récompenses offertes aux lauréats des concours des Maisons Fleuries, de l'Eco-Jardin et des illuminations de Noël : 70 € pour le 1<sup>er</sup> prix, 55 € pour le 2<sup>ème</sup>, 50 € pour le 3<sup>ème</sup>, 40 € pour le 4<sup>ème</sup>, 25 € pour le 5<sup>ème</sup>, 20 € du 6<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> et 15 € à partir du 16<sup>ème</sup> prix,
- un prix de participation de 50 € sera attribué au concurrent qui se présentera seul dans une catégorie.

### 7°) Mise à disposition du Préau et de la nouvelle salle de la Pailleterie

Les tarifs et cautions sont fixés pour 2018 et 2019 comme suit :

ÉQUIPEMENTS LA PAILLETERIE	COMMUNE			HORS COMMUNE		
	1 jour semaine	1 jour week-end	week-end	1 jour semaine	1 jour week-end	week-end
<b>PRÉAU</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>	<b>80 €</b>	<b>80 €</b>	<b>80 €</b>
<b>NOUVELLE SALLE</b>	<b>200 €</b>	<b>300 €</b>	<b>500 €</b>	<b>320 €</b>	<b>480 €</b>	<b>800 €</b>
<b>PRÉAU + NOUVELLE SALLE</b>	<b>250 €</b>	<b>350 €</b>	<b>550 €</b>	<b>400 €</b>	<b>560 €</b>	<b>880 €</b>
<b>CAUTION</b>	<b>1 000 €</b>					
<b>FORFAIT MÉNAGE (OPTION)</b>	<b>150 €</b>					
<b>FACTURATION MÉNAGE (en cas de ménage défaillant constaté)</b>	<b>150 €</b>					

### 8°) Espace Jean Vilar : locations et prestations techniques pour 2019 et 2020

- augmentation d'environ 2 % des tarifs de location de salles (révision tous les 2 ans) et du montant des cautions,
- augmentation du tarif horaire par technicien de 23 € à 24 € (avec un minimum de 2 heures facturées)
- reconduction du forfait de prise en charge du matériel technique, soit 100 € par type de matériel, auquel différentes options peuvent être ajoutées
- maintien du barème dégressif pour une location sur plusieurs jours consécutifs,
- reconduction du montant des cautions pour le matériel prêté.

### 9°) Activités du 3<sup>ème</sup> âge

La participation financière demandée aux parents ou amis (amillois de moins de 65 ans ou hors Commune) accompagnant les personnes âgées conviées au banquet du 3<sup>ème</sup> âge, ainsi qu'aux personnes âgées souhaitant assister au repas d'automne après avoir bénéficié de la gratuité du banquet de printemps, est fixée à 21 € pour 2018 et les années suivantes (sauf délibération modificative)

### 10°) Rémunération des agents recenseurs

Les montants de rémunération sont fixés comme suit pour 2018 et 2019:

- imprimés collectés sur papier et par Internet : 1,30 € pour les bulletins individuels et 0,90 € pour les feuilles de logement, les fiches de logement non enquêté et les dossiers d'adresse collective,
- 24,00 € pour les séances de formation, carnets de tournées, tournées de reconnaissance et 66,00 € de forfait de déplacement.

## IV INTERCOMMUNALITE

Par application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing est présenté aux membres du Conseil Municipal pour information.

## **V RAPPORTS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS** (pour information)

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les rapports 2016 sur le prix et la qualité des services publics :

- de l'eau potable et de l'assainissement, établis par SUEZ Lyonnaise des Eaux,
- de collecte et traitement des ordures ménagères, établi par le SMIRTOM.

## **VI AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

1°) Est approuvée la démolition de la maison inhabitée et délabrée appartenant à la Ville située au 377 rue du Vernisson  
(Adopté à l'Unanimité).

2°) Dans le cadre de l'élargissement de la rue de Mormant, l'acquisition, à l'euro symbolique, des différentes emprises utiles est approuvée, soit une partie des parcelles cadastrées BN n°137, 142, 143, 145, 159, 160, 177 et 178 pour une superficie totale d'environ 81,60 m<sup>2</sup>  
(Adopté à l'Unanimité).

3°) Afin de permettre l'installation d'une citerne incendie de 60 m<sup>3</sup> rue de Maltaverne, il est décidé d'acquérir une partie d'environ 96 m<sup>2</sup> du terrain cadastré BA n°70 en contrepartie de quelques travaux estimés à environ 1.816 € HT  
(Adopté à l'Unanimité).

4°) Afin de procéder à la régularisation foncière de parcelles destinées au domaine public communal, il est pris acte de la déclaration d'abandon perpétuel au profit de la Ville, des parcelles cadastrées AX n°756 de 33 m<sup>2</sup> et AX n°758 de 10 m<sup>2</sup> rue Jules Ferry  
(Adopté à l'Unanimité)

5°) Est approuvée l'adhésion de la Ville d'Amilly :  

- à la Fondation du Patrimoine en 2018 pour un montant de 600 €,
- au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), la cotisation pour 2017 étant fixée à 400 €

 (Adopté à l'Unanimité)

## **VII AFFAIRES SPORTIVES**

1°) Le Conseil Municipal approuve, dans le cadre des contrats d'objectifs 2017 par disciplines sportives, la répartition d'un montant de subvention de 17.900 € entre :

- 14 sections des J3 Sports : 2.700 € à la section judo, 2.000 € à la section gymnastique, 1.800 € à la section athlétisme, 1.100 € à la section triathlon, 1.500 € à la section football, 1.000 € à la section pétanque, 900 € aux sections karaté et tir à l'arc, 800 € aux sections tennis et tennis de table, 600 € aux sections aikido et basket, 500 € à la section tir et 200 € à la section hand-ball ;
- et 4 associations sportives amilloises : 1.300 € à Echiquier du Gâtinais, 500 € à Sport Plus, 500 € à l'AS Collège Robert Schuman et 200 € à Ecurie du Gâtinais.

L'attribution de ces subventions est approuvée par 31 Voix Pour, hormis celles pour lesquelles des élus membres ou adhérents des associations n'ont pas pris part au vote :

	<u>Voix Pour</u>	<u>Non participation au vote</u>
- J3 Sports Amilly :	25	6 (MM. SZEWCZYK, PECHER, LECLOU titulaire d'un pouvoir, PATRIGEON, BOUQUET)
- Association sportive Schuman	29	2 (M. LECLOU titulaire d'un pouvoir)

2°) Le Conseil Municipal approuve la conclusion de nouvelles conventions, avec le Département et les collèges R. Schuman d'Amilly et Lucie Aubrac de Villemandeur, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, relatives aux conditions d'utilisation des installations sportives par ces collèges pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Le montant 2017 des participations du Département aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à disposition sont les suivants : 7,89 €/heure pour les installations couvertes ; 3,94 €/h pour les terrains extérieurs et 59,47 €/h pour les piscines (ces participations seront actualisées chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction)  
(Adopté à l'Unanimité)

## **VIII CULTURE**

Dans le cadre du budget de fonctionnement 2017 du Centre d'art contemporain des Tanneries, il est décidé de solliciter, auprès de la DRAC Centre-Val de Loire, l'attribution d'une subvention supplémentaire de 15.000 € affectée à la politique des publics  
(Adopté à l'Unanimité)

## **IX PETITE ENFANCE**

Est approuvée la conclusion, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret, de conventions d'objectifs et de financement pour le Relais Assistantes Maternelles (durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017) et pour le Multi-accueil (du 27/02/2017 au 31/12/2018)  
(Adopté à l'Unanimité)

## **X EDUCATION / ENFANCE**

1°) Dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat « Collèges numériques et innovation pédagogique », le Conseil Municipal approuve l'engagement de la Ville pour le développement du numérique dans les écoles et la conclusion d'une convention de partenariat avec l'Académie d'Orléans-Tours pour la mise en œuvre de cette action dans les écoles du Clos-Vinot et de Viroy, chacune étant dotée de 2 classes informatiques mobiles. Le montant prévisionnel de l'investissement à la charge de la Ville s'élève à 63.200 € TTC. Une subvention d'Etat de 16.000 € sera versée à la Ville et une dotation de 1.000 € sera affectée à l'achat de ressources pédagogiques numériques par l'Académie.  
(Adopté par 30 Voix Pour et 1 Non participation au vote : M. RAISONNIER)

2°) Est approuvé le renouvellement, avec la Caisse d'Allocations Familiales, des conventions d'objectifs et de financement pour les accueils de loisirs (durée de 4 ans à compter du 01/01/2017) ainsi que la conclusion des conventions et avenants relatifs à l'expérimentation de la simplification des prestations de service Enfance - Jeunesse  
(Adopté à l'Unanimité)

## **XI RESSOURCES HUMAINES**

1°) Une convention sera conclue avec le Centre de Gestion du Loiret pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière de santé et de sécurité, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le montant forfaitaire annuel à verser au Centre de Gestion est évolutif en fonction de l'effectif et s'élève à 3.300 € pour les collectivités comptant 200 à 349 agents et à 5.040 € pour 350 à 749 agents.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition de deux agents auprès du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et approuve l'exonération totale du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes à ces agents pendant la durée de la mise à disposition.

(Adopté à l'Unanimité)

## **XII COMPTE-RENDU DE DECISIONS**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

### **MARCHES D'ETUDES**

Décisions des 01/09 et 18/10/2017 :

**Conclusion d'avenants aux marchés d'études suivants :**

<b>Objet</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant de l'avenant € HT</b>	<b>Nouveau montant du marché HT</b>
<b>Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire du Clos-Vinot</b>	GA ARCHITECTURE ARCHIMEN	+ 3.000,00 (intégration d'une mission complémentaire « étude thermique »)	163.800,00
<b>Mission de contrôle technique pour la reconstruction et l'extension des vestiaires du Stade Georges Clériceau</b>	DEKRA	+ 490,00 (intégration d'une mission complémentaire ATT-HAND)	12.055,00

### **MARCHES DE TRAVAUX**

Décisions des 19/09, 21/09, 25/09, 26/09, 27/09, 29/09, 04/10, 06/10 et 02/11/2017 :

**Objet : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :**



Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
<b>Construction d'un restaurant scolaire sur le site du Clos-Vinot</b>			
Lot n°01 : Terrassement – VRD – Espaces verts	VAUVELLE	+ 4.840,00	105.475,00
Lot n°05 : Mur rideau	DROUET	+ 1.036,40	91.084,40
<b>Création de bureaux pour les services municipaux</b>			
Lot n°02 : Maçonnerie – Enduits	REVIL	+ 5.921,70	73.921,70
Lot n°05 : Menuiseries extérieures aluminium	BETHOUL	-4.549,77	28.097,02
Lot n°07 : Menuiseries intérieures	RIGUET	-1.464,00	10.826,00
Lot n°10 : Electricité	BRUNET	+331,00	29.684,00
Lot n°11 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation	DECHAMBRE	+ 2.464,60	25.372,34
<b>Rénovation d'une partie de l'école élémentaire de Viroy et transformation d'un bâtiment en bureaux</b>			
Lot n°02 : Couverture – Bardage	MALET	-1.884,78	26.880,72
Lot n°03 : Menuiseries extérieures	DROUET	+ 14.381,00	63.836,00
Lot n°04 : Cloisons – Doublage	POUGAT	-1.696,29	99.266,30
Lot n°06 : Menuiseries intérieures	BETHOUL	-8.906,61	95.394,04
Lot n°07 : Carrelage – Faïence	JMB Carrelage	+ 7.567,00	50.768,15
Lot n°08 : Peinture	NEYRAT	+ 2.757,27	32.757,27
Lot n°10 : Electricité	SERVITECHNIQUE	-9.536,14	110.148,05
Lot n°11 : Chauffage – Ventilation Plomberie - Sanitaires	EIFFAGE	+ 1.821,09	251.356,68
<b>Réhabilitation de la Ferme du Bourg en bureaux des services municipaux</b>			
Lot n°06 : Menuiseries extérieures et intérieures bois	BETHOUL	+ 2.790,24	73.158,98
Lot n°07 : Doublage – Isolation – Plafonds	POUGAT	+ 6.000,00	93.827,00
Lot n°09 : Electricité	SERVITECHNIQUE	+ 8.302,66	79.882,53
Lot n°14 : VRD	TINET	+ 3.515,90	86.872,73
Lot n°15 : Stores extérieurs et intérieurs	BETHOUL	-1.515,05	17.480,94

**MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES**

**Décision du 15/09/2017 : Conclusion d'un avenant n°3 au marché de fournitures suivant :**

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant	Nouveau montant du marché HT
<b>Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène</b>  Lot n°01 : produits d'entretien sols et surfaces, d'hygiène corporelle, ouate et dérivés	PROPIMEX	Nouveaux produits intégrés au Bordereau des Prix Unitaires	Sans incidence financière sur les seuils des marchés

**Objet : Organisation du week-end « Amilly vous conte Noël » avec la soirée du samedi 9 décembre et le marché du dimanche 10 décembre 2017 – Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :**

21/07/2017- Le producteur « SMARTFR la Nouvelle Aventure » pour les animations déambulatoires du théâtre Iguane (2.996 € TTC)

29/09/2017 – « Carrousel des P'tits Anges » pour la location d'un manège pour enfants (1.320 € TTC)

4/10/2017 – La Ferme UCPA pour l'animation d'une ferme pédagogique (700 € TTC)

10/10/2017 – L'association Chimère et Mélusine pour la lecture de contes (60 € TTC)

27/10/2017 – ACB Jeux pour location d'une dizaine de jeux en bois (360 € TTC)

**LOUAGE DE CHOSES**

**Décision du 17/10/2017 : Mises à disposition gratuites de terres communales** au profit d'agriculteurs du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018.

**Décision du 17/10/2017 : Mise à disposition gratuite d'une propriété communale** située 1270 rue du Maréchal Juin, au profit d'une auto-école, pour un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**REGIES COMPTABLES**

**Décisions du 28/09/2017 : Modification de la régie de recettes et d'avances de la saison culturelle ainsi que de la sous-régie de recettes de la saison culturelle** (auprès du service programmation des spectacles de l'AME) :

les modes de recouvrement des recettes sont complétés par « instruments de paiement CAF, chèques CLARC,... ».

**Affiché le 14 Novembre 2017**  
**Le Maire d'Amilly**

**Gérard DUPATY**